

RAPPORT DE JURY
Concours de Recrutement
de Professeurs des Écoles

Session 2016

I-EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1/ le 18 avril 2016 / épreuve de français ¹

A. Statistiques

908 copies ont été corrigées. Les notes se répartissent de la façon suivante dans les différents concours :

CONCOURS	nb de copies	moyenne / 40	Répartition des notes			
			moins de 10 points	entre 10 et 20	entre 20 et 30	plus de 30 points
EXTERNE PUBLIC	737	22,2	3%	27%	61%	8%
3ème CONCOURS PUBLIC	133	19,7	8%	39%	47%	7%
CONCOURS EXTERNE PRIVE	38	23,7	0%	16%	74%	11%

B. Traitement de la question 1 relative aux textes proposés (11 points)

L'épreuve consiste à analyser ce que représente *la fraternité* pour chacun des cinq auteurs et à expliquer comment ils la font vivre.

La plupart des candidats organisent leur plan en deux parties, reprenant à l'identique l'intitulé de la question. Ils développent d'une part, la définition de la fraternité dans chacun des textes, puis, dans une seconde partie, traite de la manière de la faire vivre. Ce choix conduit encore trop fréquemment à une étude successive des cinq textes dans chacune des deux parties sans articulation entre les propos.

Les candidats déclinant des sous-parties centrées sur d'autres thématiques sont valorisés. Etait envisageable un plan abordant le traitement de la fraternité comme notion difficile à délimiter puis envisageant le concept abordé sous l'angle de l'individu au collectif avant de questionner le partage de cette valeur. Un second plan pouvait conduire à développer la nécessité de définir la fraternité, puis à aborder la notion de partage retenue par plusieurs auteurs, et enfin opposer ce que n'est pas la fraternité.

Dans ce dernier paragraphe, sont déclinés avec pertinence les trois points de vue : une affaire de conscience et donc de morale (Mattéi), un repli sur soi (Char, Chambaz, Bidar), un repli identitaire (Bidar).

¹ Sujet disponible sur le site ac-amiens.fr (Recruter/Concours Enseignants/Professeurs des écoles)

Quel que soit le plan adopté, les candidats ont utilisé à bon escient la présentation adaptée en paragraphes. Ont été pénalisés les quelques candidats qui n'annoncent pas de plan et rédigent de manière désordonnée, effectuent des sauts de page, de ligne, de manière injustifiée. Pour mémoire, l'arrêté qui fixe les modalités du concours explicite clairement les attendus de l'épreuve : « production d'une réponse construite et rédigée ».

L'introduction gagnerait à être soignée. Malgré les recommandations du rapport de jury précédent, un nombre important de candidats se limite à décliner les identités des auteurs et titres des œuvres dans l'introduction en copiant à l'identique les intitulés des textes. La présentation du corpus doit pouvoir déjà faire mention de bases culturelles en précisant la nature de l'œuvre : roman, recueil poétique, essai, conférence... Il reste à veiller à distinguer celles-ci. Des confusions ont été relevées entre plaidoyer (texte 5) et roman. L'absence fréquente d'une phrase introductive annonçant les textes est à déplorer.

Une remarque similaire porte sur l'absence de phrase problématisant le sujet. Le texte N°1 se prêtait à cette introduction puisque Bruno MATTEI pose le problème de la définition de fraternité.

La capacité à comprendre et dégager les idées principales est satisfaisante pour la plupart des candidats mais la compréhension reste superficielle, l'analyse fine fait défaut. Aucun hors-sujet n'a été constaté mais des contre-sens sont relevés dans 10% des copies pour deux des textes du corpus. Les métaphores ne sont pas comprises, trop peu de candidats les développent. La métaphore du « jardin » utilisée par Victor Hugo n'est pas cernée et l'emploi du champ lexical de la religion n'est pas perçu. De fait les candidats évoquent insuffisamment le style lyrique qui donne au texte une portée solennelle. Dans le texte de Bernard Chambaz, la métaphore de « la pente à gravir » est évincée. Il est très rare de trouver une référence culturelle extérieure. Celle-ci contribue à des points de valorisation.

Dans le développement, les candidats cherchent plus à associer les textes qu'à les confronter, juxtaposant trop souvent les propos des auteurs. La réflexion se limite aux idées extraites des textes. Certaines idées majeures restent ignorées dans le développement. Il est fréquent de trouver des paraphrases. Si des citations extraites des textes peuvent être opportunes, elles doivent rester concises. Peu de copies présentent une analyse textuelle articulée à la problématique. Les copies montrant ces faiblesses ont obtenu moins de six points.

La conclusion reste inexistante ou inconsistante dans de nombreuses copies. Il était opportun de trouver une ouverture, de proposer d'autres définitions de la fraternité, d'autres propositions pour la faire vivre, notamment en référence à l'actualité.

De manière générale, la syntaxe utilisée est correcte et le vocabulaire s'inscrit dans le langage courant. L'utilisation des connecteurs reste à travailler. Les membres de jury mentionnent des confusions fréquentes d'emploi de préposition (de/à/chez) ou de pronom personnel (« Pour **les** apprendre à grandir »). Le recours à des registres élaborés ne reprenant pas celui des auteurs, a été valorisé.

Les copies, dans leur ensemble, montrent une présentation soignée, une écriture lisible. Un effort reste attendu pour obtenir une meilleure qualité graphique ne mélangeant pas cursives et capitales d'imprimerie. Les candidats pourront également n'écrire que sur une des deux lignes de la copie afin d'éviter les présentations trop compactes

C. Connaissance de la langue (11 points)

1. Relevé et classement des verbes selon leur temps de conjugaison, justification de ces derniers

Des candidats optent pour une présentation claire, sous forme de tableau, appréciée par les membres de jury. Le relevé et le classement sont réussis mais l'identification des temps montre des connaissances lacunaires. Un quart des candidats qui échouent, confondent passé composé avec plus que parfait ; une part moindre confond passé simple avec présent. Les membres de jury ont également relevé des confusions entre mode indicatif et mode subjonctif, et la mention de verbes conjugués à la voix passive.

La valeur de l'imparfait et celle du plus-que-parfait sont connues d'une moitié des candidats alors que celle du présent est majoritairement erronée. Un nombre important de candidats omettent de répondre à cette consigne ou apportent des éléments de réponse hors sujet.

2. Identification des éléments constitutifs de la construction verbale soulignée « Ce qui rampe sur la terre avait été trouver ce qui s'épanouit dans l'air... »

Le plus que parfait suivi d'un infinitif est bien mis en évidence par les candidats qui dans l'exercice précédent montraient une bonne connaissance des temps de conjugaison. La notion de périphrase est rarement perçue. De nombreux candidats confondent cette forme verbale avec une voix passive.

3. Vocabulaire à partir d'un passage du texte de René Char

Le relevé des différentes désignations des villageois est globalement réussi même si certains candidats proposent des groupes nominaux ne convenant pas.

L'analyse demandée (l'apport que constituent ces différentes désignations au regard que porte le narrateur sur ces villageois) est parfois absente.

Les propositions restent satisfaisantes quant à la perception de la graduation au fil du texte. La terminologie appropriée fait défaut. Les termes « substituts », « chaîne anaphorique » sont rarement utilisés.

4. Analyse de la construction de la phrase « Les clés sur la porte » extraite du texte de René Char. Commentaire de l'effet produit.

Les réponses fournies sont très diverses, certains candidats n'analysent pas la phrase mais fournissent la nature de chacun des mots. L'exercice révèle les méconnaissances grammaticales. Peu de candidats utilisent le terme de « phrase verbale ». Le commentaire de l'effet produit laisse libre cours à de nombreuses interprétations. Il n'est pas toujours perçu que l'intention de l'auteur est d'assimiler l'absence de verbe à une injonction verbale, comme un écho des paroles prononcées par les miliciens à l'adresse des villageois.

5. A partir de phrases extraites du texte de René Char, Explication du sens du mot « tapis » ; proposition de deux synonymes

L'exercice est réussi. Quelques candidats ne prêtent pas attention à la nature du mot et fournissent des synonymes d'autres catégories grammaticales. Il est surprenant que plusieurs candidats proposent « tapis de souris » comme synonyme.

Analyse du mot « échéance » ; proposition de signification

La formation du mot met en échec une majorité de candidats qui ne proposent pas de réponse ou fournissent une réponse erronée. La référence au verbe « échoir » reste exceptionnelle mais des propositions inadaptées comme « échec », « échelle », sont fréquentes. Peu de candidats font preuve de connaissances sur la construction des mots (préfixe, radical, suffixe).

D. Analyse des supports d'enseignement (13 points)

Compétences visées

Il était attendu de faire référence au domaine *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions*. L'analyse pouvait s'envisager autour des deux axes : *Oser entrer en communication* et *Comprendre et apprendre*. Il convient de s'étonner que des candidats n'aient pas fait référence au programme 2015 mais au programme antérieur. Par ailleurs, les compétences langagières sont rarement évoquées. De manière générale, cette question et la suivante sont les plus échouées de la partie 3. Les confusions entre *compétences*, *objectifs*, *modalités d'apprentissage* sont récurrentes. Ces notions semblent même parfois méconnues.

Objectifs d'apprentissage

En raison des confusions entre *compétences* et *objectifs*, de nombreux candidats retranscrivent les éléments de réponse qu'ils donnent à la question précédente. Il est fréquemment relevé la confusion entre *objectif de l'activité* (ex : habillage) et *objectif d'apprentissage*. De nombreux candidats s'emploient à lister des activités envisageables et ne répondent pas à la question posée.

Planification de la séance

Les réponses sont assez confuses. Les candidats ont tendance à utiliser les éléments du texte (bonnet, gants) pour inférer le moment de l'année et parfois de la journée, sans considération pédagogique. L'argumentation fait défaut. La réponse se limite souvent à proposer le temps de sieste. Les réponses génériques (fréquentes) ne s'appuient pas sur la spécificité de la séance et sont souvent anecdotiques.

Fonctions de la parole magistrale

Il est attendu, en référence notamment aux travaux de Brünner, d'évoquer la fonction d'étayage, donc l'enrôlement, la réduction des degrés de liberté, le maintien de l'orientation, l'encouragement, la bienveillance, le contrôle de la frustration. En appui du dialogue proposé, il faut relever le caractère ouvert des questions de l'enseignant, la brièveté des réponses des enfants, souvent réduites à un mot. Les candidats doivent mentionner la nécessaire progression à suivre dans l'année et au cours du cycle, dans des activités quotidiennes à travers un enseignement intentionnel et explicite.

Un tiers des candidats fait référence avec pertinence à l'étayage selon Brünner. L'absence de connaissances théoriques, didactiques, sur ce sujet s'avère préjudiciable. Le terme *magistral* n'est pas suffisamment maîtrisé par des candidats qui attribuent souvent ce qualificatif aux élèves, ce qui conduit à des réponses hors-sujet. L'analyse fine de la retranscription permet à plusieurs candidats de présenter une réponse complète. Le maximum de points leur a ainsi été attribué.

Modalités d'apprentissage

Il faut déplorer une méconnaissance des *modalités d'apprentissage* pour bon nombre de candidats. Ces derniers les confondent souvent avec *objectif d'apprentissage*, ou listent le matériel à utiliser, évoquent les lieux propices aux activités. *Le jeu* comme vecteur d'apprentissage est cependant fréquemment mentionné en référence notamment au programme 2015. *L'exercitation*, garante de l'imprégnation, est rarement évoquée. Cette mention est valorisée ainsi que *l'observation* et *l'imitation*, fortement préconisées dans le programme 2015.

Proposition et description de deux utilisations de l'album

Plusieurs exploitations de l'album « Petit Ours Brun » pouvaient être envisagées : lecture offerte, album écho, travail sur la chronologie, lecture en réseau thématique, transposition de moment de journée, etc.

Les choix proposés recouvrent essentiellement la relecture à des moments différés et le travail à partir d'images séquentielles. Dans l'ensemble, les propositions sont de qualité même si certaines d'entre elles ne peuvent être envisagées avec des élèves de petite section. D'autres ne s'inscrivent pas dans le cadre du développement du langage oral (découpage, coloriage). Les copies développant les phases de l'exploitation et envisageant une différenciation des activités ont été valorisées.

E. Correction syntaxique et qualité écrite de la production au candidat (5 points)

Le défaut de maîtrise orthographique et/ou syntaxique est pénalisant pour 1/6 des candidats qui n'obtiennent aucun point, en raison notamment d'erreurs orthographiques de base. (Homophones grammaticaux simples (et/est ; a/à), orthographe lexicale de registre usuel, accords adjectif/nom)

RECOMMANDATIONS pour l'épreuve écrite de français

a) Production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires

- Travailler la méthodologie d'analyse d'un texte ou d'un corpus de textes afin de dégager les idées saillantes. Observer le lexique, la syntaxe, les sonorités, les images et les références culturelles pour repérer les éléments significatifs.
- Dans le cas d'un corpus de textes, veiller à n'ignorer aucun des textes, utiliser une ou deux phrases pour présenter l'ensemble. Les comparer (type d'œuvre, contextualisation historique, repères culturels si l'auteur ou l'œuvre sont connus).
- Construire la réponse en proposant un plan qui permette d'aborder les idées énoncées dans les textes. Problématiser le sujet. Veiller à articuler les idées abordées et non traiter successivement chacun des textes ou le texte unique, de manière linéaire.
- Rédiger une introduction et une conclusion consistantes.
- Ne pas jalonner la copie d'extraits de textes ni faire de paraphrases.

b) Connaissance de la langue

- Approfondir les connaissances grammaticales relatives à la nature des mots
- Connaître et discerner les temps de conjugaison, leur valeur.
- Maîtriser les terminologies adaptées caractérisant un style littéraire, des effets grammaticaux.

c) Analyse des supports d'enseignement

- S'approprier et se référer aux programmes en vigueur. En maîtriser les intitulés.
- Parfaire les connaissances théoriques, didactiques. Y faire référence à bon escient.
- Veiller aux propositions formulées au regard de la connaissance des stades de développement de l'enfant.
- Maîtriser le lexique pédagogique de base.
- Analyser finement les supports proposés. Développer les réponses, les argumenter au regard des consignes.
- Développer une culture professionnelle en consultant les ressources pédagogiques mises en ligne sur Eduscol.

d) Correction syntaxique et qualité de la production écrite

- User d'un langage structuré, d'une registre lexical élaboré, précis.
- Maîtriser les règles de base en orthographe : notamment les accords dans le groupe nominal, les homophones grammaticaux, l'accord sujet verbe selon le groupe du verbe. Se référer à des sites dédiés.
- Se relire pour toiletter des coquilles orthographiques.
- User d'une écriture lisible, aérée.

2/ le 19 avril 2016 / épreuve de mathématiques ²

A. Statistiques

901 copies ont été corrigées. Les notes se répartissent de la façon suivante dans les différents concours :

CONCOURS	nb de copies	moyenne / 40	Répartition des notes			
			moins de 10 points	entre 10 et 20	entre 20 et 30	plus de 30 points
EXTERNE PUBLIC	732	21.9	6%	42%	36%	16%
3ème CONCOURS PUBLIC	131	20.1	11%	41%	36%	12%
CONCOURS EXTERNE PRIVE	38	21.3	3%	55%	32%	10%

Le cadre de référence de l'épreuve de mathématiques est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles nécessitant un enseignement maîtrisé de ces programmes, notamment une connaissance approfondie des cycles de l'enseignement de l'école primaire, des éléments du Socle Commun et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire

B. Remarques et constats sur la première partie de l'épreuve

Cette situation comportant trois parties distinctes, traite dans un premier temps de la détermination du volume d'un prisme à base trapézoïdale, par lecture graphique puis par calcul, et de son évolution en pourcentage. Dans un second temps, il s'agit de résoudre une situation problème reprenant le calcul des volumes et conduisant à recourir aux nombres complexes. Le dernier temps consiste à optimiser un dallage autour d'une piscine. La notion mathématique sous-jacente est celle du PGCD et plus généralement de divisibilité. En règle générale, cette partie est globalement bien traitée par la majorité des candidats. Certains d'entre eux font montre de la capacité à développer des stratégies personnelles mettant ainsi en exergue une compréhension satisfaisante du sujet. D'autres encore utilisent des procédures expertes. En générale, les écrits sont de qualité et les copies soignées. Le jury apprécie également les mises en valeur des solutions et/ou des conclusions.

Dans l'ensemble, la lecture du graphique est bien maîtrisée. L'étude algébrique, quant à elle, fait montre globalement d'une réelle capacité des candidats à savoir effectuer des calculs de pourcentage mais de la difficulté à prendre en compte des données pour le calcul d'un volume (*exemple* : calcul du volume de la piscine – exercice A – 1.a) et plus particulièrement à s'approprier les formules et à les utiliser. Il est nécessaire de les maîtriser pour être en capacité de les utiliser. Les correcteurs invitent également à revoir les calculs de volume notamment quand le calcul littéral intervient. (*exemple* : les candidats n'utilisent pas la formule $V(x) = 2,08 x^2$ pour déterminer la largeur pour un volume de $52m^3$.) Par ailleurs, les calculs de surface ne sont pas toujours acquis. (*exemple* : erreur de mesure du contour de la piscine : 800×500 au lieu de $1\ 040 \times 740$.)

² Sujet disponible sur le site ac-amiens.fr (Recruter/Concours Enseignants/Professeurs des écoles)

Les conversions de durées et de volumes ne sont pas bien maîtrisées. Des erreurs de conversions sont en effet relevées par les correcteurs entre les bases (base 10 à base 6, h/mn/s). Le jury conseille de revoir les notions fondamentales suivantes : aire, durée, plus grand dénominateur commun et diviseur. L'établissement d'une formule littérale, peu appliqué est en outre le plus souvent remplacé par une vérification numérique. Il est en effet nécessaire d'approfondir les connaissances des unités de mesure de volume ($1 \text{ dm}^3 = 1 \text{ L}$ et non $1 \text{ dm}^3 = 100 \text{ L}$) mais également de bien exploiter les données numériques proposées pour déterminer la formule d'un volume.

Des difficultés récurrentes sont également relevées pour effectuer un encadrement pour environ 10% des candidats. (*Exemple* : $31 > x < 52$ ou $52 < x < 31$.) Les démonstrations manquent de clarté et ne permettent pas toujours de comprendre le raisonnement des candidats. Les correcteurs observent des résultats sans démonstration mais également sans justification, certains candidats n'effectuant qu'une vérification, d'autres encore utilisant la réponse pour la démonstration. Cette situation pénalise les candidats qui pensent avoir répondu à la question mais en réalité ne font qu'illustrer le résultat à démontrer. Démontrer implique de développer clairement une procédure. (*Exemple* : appliquer la formule donnée ne démontre pas qu'elle donne le volume du prisme droit, cf. exercice A.2.a.) Afin d'éviter les confusions dans les démonstrations, il est utile de rappeler les quatre grandes étapes d'une démonstration :

- la signification : objectif visé de la démonstration
- la conception des objets : prise en compte des objets sur lesquels s'appuie la démonstration ;
- le critère de vérité : support d'appui de la vérité de la preuve mathématique ;
- le discours : manière dont la démonstration doit être exposée.

L'expression des résultats arrondis doit être aboutie et conforme à la question. Il convient également de bien répondre aux attendus des énoncés. (*exemple* : respecter les résultats arrondis au dixième et les unités de mesure demandées : heure, minute, seconde ; cf. exercice A.2 B.1.b.) Lorsque le sujet demande un résultat arrondi, il est impératif de le formuler.

L'utilisation de la calculatrice n'exclut pas de mentionner clairement sa propre procédure. Il est utile de penser qu'un résultat s'estime à l'aune du bon sens, les indications apportées par le sujet constituant d'ailleurs une aide pour la résolution du problème.

C. Remarques et constats sur la partie 2 de l'épreuve :

Exercice 1 : programmes de calcul

Il s'agit de comparer deux arbres de calcul aboutissant au même résultat. Cet exercice est globalement bien réussi. Les correcteurs notent une compréhension juste des programmes de calculs dont l'utilisation s'avère bien maîtrisée pour la majorité des candidats. Ces derniers savent en outre remplacer une valeur inconnue par un nombre entier. Cependant le programme de calcul est difficilement appliqué chez certains candidats lorsqu'il s'agit d'un nombre en écriture fractionnaire, ceux-ci ne maîtrisant pas suffisamment les identités remarquables, le calcul littéral et la résolution, d'équation.

Exemple d'erreur souvent relevée (avec oubli du deuxième cas -3) :

$$(2x + \mathbf{[3]})^{\mathbf{r2}} - 9 = 0$$

$$(2x + \mathbf{[3]})^{\mathbf{r2}} = 9$$

$$2x + 3 = 3$$

$$2x = 6$$

$$x = 3$$

Les démonstrations étant souvent réalisées à partir de données numériques notamment pour l'exercice 1.2, le jury invite les candidats à privilégier une résolution algébrique des situations en lieu et place d'une illustration. La consigne étant de vérifier que les deux programmes de calcul sont identiques, les correcteurs recommandent d'éviter d'essayer de prouver le contraire. Par ailleurs, le terme « justifier » entend un développement et une conclusion. Les candidats veilleront donc à développer leurs capacités à démontrer et à justifier. Il leur faudra également bien connaître les règles qui permettent d'effectuer un calcul comportant plusieurs opérations et de ne pas oublier les parenthèses au risque de modifier les priorités.

Exercice 2 : affirmations à traiter

Il s'agit ici d'un vrai-faux sur trois questions portant sur le raisonnement logique sur la base de la connaissance du nombre et de propriétés calculatoires élémentaires. Les calculs numériques et les techniques opératoires sont souvent bien maîtrisés, les contre-exemples trouvés mais les justifications font fréquemment défaut. Peu de candidats utilisent l'intégralité des vérifications nécessaires pour infirmer ou valider les affirmations mettant ainsi en exergue leur difficulté à justifier la vérité desdites affirmations. Ils s'appuient essentiellement sur des exemples numériques. Le jury leur conseille d'utiliser les contre-exemples pour infirmer les propositions. (*exemple* : l'affirmation de l'exercice 3 est fautive car $(2-1)(2+1) - 1 = 2$ n'est pas le carré d'un entier).

Exercice 3 : probabilités

Les calculs simples de probabilité sont réussis dans l'ensemble mais seulement deux tiers des candidats maîtrisent les calculs de probabilité demandés. Les correcteurs constatent le recours fréquent à une démarche de tâtonnement alors qu'ils valorisent plutôt le recours à une procédure experte. Les écritures des inéquations du produit de nombres < 1 font montre, quant à elle, d'une représentation erronée chez certains candidats. L'écriture de ces inéquations pose en effet souvent problème. Un tiers des candidats a procédé par essais successifs pour déterminer le nombre de boules à ajouter dans l'urne. Au lieu

d'utiliser l'écriture suivante : $\frac{7+x}{25+x}$ certains candidats procèdent aux calculs suivants : $\frac{8}{26} \frac{9}{27}$ jusqu'à obtenir une probabilité $\geq 0,4$. Si ces derniers font montre d'une compréhension correcte de la situation, leur méthode met toutefois en exergue un manque avéré de rigueur.

Exercice 4 : construction d'une figure géométrique

Les correcteurs indiquent que la construction de la figure géométrique, réalisée avec soin, est réussie chez la plupart des candidats. Les tracés sont précis. Une utilisation correcte de la trigonométrie est également observée. Néanmoins, le traitement de certaines situations n'est pas satisfaisant. (*Exemple* : démontrer que deux droites sont parallèles n'implique pas obligatoirement d'utiliser la réciproque du théorème de Thalès.)

L'application du théorème de Pythagore est moyennement réussie ; une confusion entre *théorème* et *réciproque* est relevée dans certaines copies. Une maîtrise insuffisante des théorèmes de Thalès et de Pythagore est constatée pour plus de la moitié des candidats. Le recours à la démonstration est rare pour la recherche de la valeur de l'angle (question N°4), les candidats s'appuyant uniquement sur des constats visuels.

Le jury conseille aux candidats d'améliorer la rigueur de la justification des raisonnements géométriques et littéraux. (Exemple : il ne faut pas commencer une

réciroque du théorème de Pythagore par une égalité.) Il recommande de s'appropriier le programme de mathématiques du niveau 3^{ème}, en ce sens.

D. Remarques et constats sur la partie 3 de l'épreuve

Dans cette partie de l'épreuve, les candidats sont amenés à analyser des travaux d'élèves et à expliciter leurs démarches pour résoudre des exercices.

Situation 1 : analyse de l'utilisation de boîtes à compter en classe de moyenne section de maternelle

Certains candidats se limitent à une simple description de la situation alors qu'une analyse des procédures mises en œuvre est attendue. D'autres candidats, ~~par contre~~, ont tendance à toujours s'appuyer sur les mêmes connaissances pédagogiques (aspect pratique du matériel, mauvaise appropriation des consignes par les élèves) mais l'analyse des procédures des élèves reste insuffisante. La question 1 de la situation 1.6 n'est pas comprise par de nombreux candidats qui font montre de lacunes par rapport aux notions visées.

Situation 2 : analyse de deux productions d'élèves

Quelques candidats renoncent à utiliser les procédures des élèves, les considérant comme non expertes. Ceci confirme leur fragilité à raisonner. L'exercice dédié au calcul du nombre de chameaux et de dromadaires n'a pas été réalisé par certains candidats. Des erreurs de lecture d'énoncés et l'aptitude à paraphraser sont relevées par les correcteurs. (*exemple* : résolution d'un exercice élève, ce qui n'était pas demandé dans la consigne)

Situation 3 : exercice traitant de la proportionnalité et plus particulièrement des propriétés de linéarité qui y sont attachées

Dans quelques cas, les candidats répondent aux questions proposant souvent les résolutions attendues mais sans dégager ni expliciter les propriétés mathématiques sous-jacentes. La proportionnalité est une notion non maîtrisée (passage à l'unité, coefficient de proportionnalité).

Le jury déplore un manque de réflexion sur le statut de l'erreur et son intérêt pédagogique. La capacité à analyser les procédures des élèves en recourant au lexique disciplinaire approprié est faible. Le jury relève également que bon nombre de réponses réalisées par tâtonnement ne sont pas traduites en langage mathématiques. Les correcteurs ont valorisé le recours à un lexique disciplinaire approprié. (*dénombrement, correspondance terme à terme, subitizing*).

Recommandations

Le jury attend des écrits synthétiques. Il convient de limiter le volume des commentaires parfois trop important. Le recours à un vocabulaire spécifique sans verbiage est en outre apprécié démontrant ainsi de véritables connaissances professionnelles. Les correcteurs conseillent aux candidats de s'attacher à analyser les procédures des élèves du point de vue de la notion mathématique sous-jacente. Il convient en effet de réinvestir une procédure d'élève avec des données numériques plus importantes en y décelant le cheminement mathématique dans le but de développer des capacités d'analyse des productions d'élèves. La construction du nombre reste à approfondir.

Dans l'ensemble, le jury a apprécié la qualité de nombreuses copies présentant une très bonne facture. La relecture des écrits permettrait d'améliorer la qualité de l'orthographe et de la syntaxe, certaines copies faisant montre parfois d'une graphie négligée, émaillée par ailleurs de ratures grossières.

1/ Semaine du 6 au 10 juin 2016 : première épreuve orale de mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

A – DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

L'épreuve de mise en situation professionnelle vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

B - DOSSIER

Constats

Dans leur ensemble, les dossiers répondent aux normes fixées, notamment les dix pages attendues. La présentation et le découpage en sous-parties sont pertinents. Le dossier atteste de la maîtrise de compétences relatives au traitement de texte, à la numérisation et l'insertion de documents. Il faut s'étonner de trouver un nombre d'erreurs orthographiques important dans certains dossiers. La syntaxe est satisfaisante.

La plupart des dossiers se composent des deux parties attendues et consacrent un tiers à la synthèse scientifique contre deux pour la partie didactique. On relève parfois un déséquilibre excessif qui conduit à ne consacrer qu'une page à la partie scientifique voire à l'ignorer et se limiter à la description d'une séquence pédagogique. Ce constat se rapporte essentiellement à des sujets relatant des séquences en maternelle. D'autres candidats accordent une place prépondérante à la partie scientifique, notamment en histoire et sciences. Les extraits restent parfois des copiés/collés issus de sites non identifiés ou de peu de crédit. Certains candidats confondent *contenus scientifiques* et *histoire de l'éducation*. La synthèse des fondements scientifiques est généralement cohérente, mentionnant les notions essentielles. Quelques dossiers les illustrent à bon escient.

La maîtrise des contenus est inégale. Des candidats ne dominent pas certains aspects spécifiques alors qu'ils ont choisi le domaine d'enseignement. Certains ont consulté des sites imprécis ou comportant des données erronées.

Les dossiers font référence aux programmes et au socle commun en vigueur hormis quelques-uns qui s'appuient sur des sources désuètes. Les séquences proposées sont conformes au cycle. De manière générale, les dossiers proposés comportent des documents de qualité. Il faut déplorer que leur lisibilité ne soit pas toujours optimale.

La partie pédagogique est généralement bien détaillée. Il s'agit généralement d'une séquence de six à huit séances. Il faut déplorer la forme catalogue qui enchaîne des séances sans liens entre elles. Toutes les parties constitutives d'une préparation y figurent. Les jurys relèvent des séquences issues intégralement de sites internet sans que le candidat n'ait pris du recul, ne se soit approprié la proposition. Il est rare de voir des extraits de manuels scolaires. La plupart des séquences destinées à des enfants de maternelle s'appuient sur des fiches d'activité ou d'évaluation même lorsque la démarche évoque les phases de manipulation.

Peu de dossiers évoquent le numérique. Il est parfois fait référence à l'utilisation du TBI mais il est rare de noter des approches sollicitant et développant les compétences des élèves.

Les CDRom, joints par un tiers des candidats, fournissent des supports visuels ou audios du dossier (tableau de données, trace élève, extrait audio), repris durant l'exposé. La plupart des candidats ont évité la compilation de fiches de préparation, l'accumulation d'annexes supplémentaires. Les traces de production d'élève ont favorisé des temps d'analyse durant l'entretien.

Recommandations pour la constitution du dossier

- Ne pas ignorer la partie scientifique ;
- Recourir à des ressources, sites de qualité ;
- Eviter l'aspect catalogue pour la séquence pédagogique ; articuler les séances ;
- Envisager l'évaluation de la séance d'enseignement ; ne pas la réduire à une évaluation sommative ;
- Veiller à la lisibilité des documents ;
- Utiliser les outils adaptés pour obtenir une qualité orthographique.

C - EXPOSÉ

Constats

Les contraintes de présentation d'un exposé oral ne sont que trop rarement respectées : annonce du plan, de la problématique, développement, conclusion.

Dans l'ensemble, les candidats ont respecté le temps imparti de vingt minutes. Ceux qui n'y sont pas parvenus, ont été mis en difficulté par l'absence ou la place réduite de la partie scientifique dans leur dossier. Une large moitié de candidats se livrent bien à un exposé, ne lisant pas leur dossier. Les jurys ont apprécié les exposés qui ne reprenaient pas à l'identique le dossier, qui se référaient à des expériences récentes, fournissaient des éléments nouveaux. Certains candidats osent même revenir sur leurs conclusions, ayant, depuis la rédaction du dossier, avancé dans leur réflexion. Les présentations dynamiques, la problématisation des questions ont été valorisées par le jury.

Les programmes de l'école élémentaire sont généralement connus. La distinction entre programmes et socle commun n'est parfois pas maîtrisée. Les confusions entre objectifs et compétences sont fréquentes.

Les membres de jury relèvent une qualité d'expression correcte. Les prestations sont valorisées lorsque les exposés sont construits, organisés selon un plan précis.

Recommandations

- Structurer son exposé oral : annonce du plan, de la problématique, développement, conclusion
- Proposer une présentation du dossier qui ne soit pas linéaire
- Eviter les débits de parole trop rapides ; ne pas recourir à la « récitation » du dossier
- Problématiser le sujet
- Ne pas ignorer ou délaissé la partie scientifique pour les sujets se rattachant à l'école maternelle
- Alimenter son exposé de références, d'illustrations non mentionnées dans le dossier ;
- Ouvrir son propos vers des aspects polyvalents, un autre cycle que celui abordé ;

D - ENTRETIEN

Constats

Les candidats entrent pour la plupart facilement en communication avec les membres du jury. Les réponses relatives aux programmes sont satisfaisantes mais est notée une méconnaissance de la maternelle, des stades de développement de l'enfant. Le rôle de l'École dans la sensibilisation aux valeurs de la République est bien perçu. La culture personnelle apparaît souvent limitée. On ne perçoit pas de curiosité. Il faut s'étonner notamment de la méconnaissance de l'actualité. (Pour exemple, une candidate ignorait ce qu'était le Brexit, malgré les aides fournies par le jury, alors que son dossier traitait des élections.)

Les candidats hésitent à faire part de leurs connaissances mais aussi de leurs doutes, de leurs convictions, préférant parfois ne pas répondre. L'entretien doit gagner en spontanéité.

Les candidats établissent insuffisamment des liens entre la théorie et les stages qu'ils ont effectués, notamment pour l'enseignement en maternelle. Ils ne réfléchissent pas à la façon d'apporter le lexique spécifique à une étude donnée, et de permettre aux élèves de le réinvestir, le mémoriser.

La question de « l'entrée en séquence » est souvent ignorée, ce qui conduit les candidats à ne pas aborder comment motiver, mobiliser les élèves. La démarche par le jeu est insuffisamment abordée. La différenciation pédagogique est souvent citée mais peu de candidats parviennent à l'illustrer. Les différents dispositifs d'aide sont méconnus. La thématique est développée pour la séquence proposée mais rares sont les candidats en capacité d'envisager le parcours d'apprentissage.

La majorité des candidats ont une représentation passéiste du rôle de l'enseignant qui apporte de manière magistrale les connaissances.

Constats et recommandations propres à chaque domaine

- Sciences et technologie :
 - La démarche d'investigation est connue mais les modalités de mise en œuvre sont à approfondir pour mettre en évidence les enjeux d'un protocole expérimental.
 - Les dossiers témoignent généralement de situations menées réellement.
 - Il reste à proposer des situations déclenchantes qui donnent du sens au projet et suscitent un vrai questionnement par l'élève.
 - Des confusions sont notées entre *représentations initiales* et *hypothèses*.
 - Le cahier d'expériences reste cité mais peu exploité.
 - La phase d'institutionnalisation est souvent mal gérée par les candidats.
- Histoire :
 - Le contexte historique est généralement bien assimilé.
 - Il convient de ne pas se focaliser sur la période retenue dans le dossier ; a connaissance des grandes périodes et repères historiques reste incontournable.
 - Le candidat doit être en capacité d'établir des liens entre les périodes évoquées et le monde contemporain.
 - Le questionnement apparaît peu dans le dossier.
 - Le candidat doit être en capacité de justifier les choix de documents et en proposer des pistes d'exploitation.
 - Si les frises chronologiques sont évoquées, il n'est nullement fait mention qu'elles doivent faire l'objet d'un enseignement.

Géographie :

- On note souvent un excès de documents proposés aux élèves.
- La description de paysage est bien maîtrisée. Il est essentiel de connaître les étapes de la conception d'un plan à partir d'une photographie aérienne.
- Il convient de savoir élargir le propos pour sortir de la géographie physique vers la géopolitique et mettre en évidence les liens entre les hommes et leur milieu.
- Histoire des arts :
 - La finalité de la discipline est méconnue.
 - Les jurys notent des confusions entre *histoire des arts* et *histoire de l'Art*.
 - Il convient de connaître les références artistiques mentionnées dans les programmes.
- Arts visuels
 - De nombreux candidats ne comprennent pas les œuvres qu'ils proposent.
 - Il serait intéressant de joindre au dossier quelques productions d'élèves au dossier afin que ces supports soient exploités durant l'entretien.
 - Peu d'espace est laissé aux élèves pour exprimer leur créativité.
 - Les liens arts visuels/histoire des arts sont peu apparents.
 - L'expression des émotions est abordée mais elle ne fait l'objet d'aucun apprentissage.
- Éducation musicale :
 - Les savoirs sont maîtrisés, la plupart des candidats étant musiciens. Ils peinent cependant à se dégager de cette expertise disciplinaire pour élargir les échanges.
 - La dimension technique prévaut sur la dimension sensible.
 - Il convient d'approfondir la connaissance des capacités d'un élève selon son âge (qualité d'écoute, tessiture, pratique rythmique)
- Enseignement moral et civique :
 - Les sujets sont rarement problématisés mais abordés sous l'angle de restitution.
 - Les candidats ont une bonne connaissance des programmes et maîtrisent le lexique spécifique. Les quatre axes sont souvent méconnus. Le *débat* est évoqué mais ne fait l'objet d'aucun apprentissage.
 - Le candidat doit maîtriser les nuances entre démocratie/République, savoir définir un *état laïc*.

E - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Se distancier par rapport au dossier ; savoir se détacher de l'expérience vécue en classe pour problématiser et envisager un transfert d'expérience sur d'autres domaines ou d'autres cycles.
- Lors des échanges, être en capacité d'inscrire le dossier dans des questions de société et/ou des sujets d'actualité.
- Approfondir les connaissances sur l'enseignement en maternelle ; recourir à des lectures.
- Connaître les grandes lignes des stades de développement de l'enfant.
- Anticiper des questions qui élargissent le champ disciplinaire choisi.
- Exploiter le questionnaire de la commission pour proposer de nouvelles propositions.
- Se projeter comme un enseignant polyvalent.
- Faire référence aux enjeux éducatifs : Refondation de l'Ecole, réformes en cours, enjeux du numérique, etc
- Maîtriser les connaissances, le vocabulaire spécifique à une discipline ; maîtriser les enjeux de celle-ci.

2/ Semaine du 13 au 17 juin 2016 : seconde épreuve orale d'entretien sur un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) et à partir d'un dossier portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire (SPIFEP)

I EPREUVE APSA

A – DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Pour l'académie d'Amiens, lors de la session 2016, les sujets proposés s'inscrivent dans une liste limitative de quatre APSA, portée à la connaissance des candidats :

- activités aquatiques ;
- activités d'orientation ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités gymniques.

B – REMARQUES GENERALES

Constats

Globalement, les candidats ont bien préparé l'épreuve (exposé et entretien). Ils en connaissent les enjeux et les modalités. Ils se positionnent de façon correcte et respectueuse vis-à-vis des membres du jury, même si quelques-uns adoptent encore cette année un comportement peu compatible avec les exigences du métier.

Les candidats ont en général une bonne connaissance des programmes à l'école primaire. Ils ont pour une bonne partie d'entre eux bien intégré les nouveaux textes relatifs à l'école maternelle. Le bulletin officiel de janvier 2012 est souvent cité et le cadre réglementaire bien maîtrisé.

Les références au socle commun sont fréquentes, en revanche, la transversalité des apprentissages offerte par les activités en EPS n'est que très rarement abordée.

Recommandations

- se présenter à la commission ;
- adopter une attitude propice à l'exposé : s'adresser aux examinateurs, les regarder ;
- maîtriser l'expression orale, notamment par l'emploi d'un lexique approprié ;
- avoir une bonne connaissance des programmes et des APSA ;
- préparer l'épreuve à partir de cas concrets et d'analyse de pratique ;
- prendre appui sur l'expérience personnelle.

C - EXPOSE

Constats

Les candidats qui ont réussi leur exposé présentent un module d'apprentissage structuré répondant aux consignes données. Ils articulent correctement les connaissances pédagogiques et didactiques et développent leur argumentaire à partir d'exemples concrets. Les membres du jury ont apprécié les présentations de schémas sur feuille ou tableau pour illustrer leur propos. La gestion du temps est globalement bien maîtrisée.

En revanche, certains candidats présentent des exposés très formatés. Ils ne parviennent pas à organiser leurs propos selon une problématique. Le plus souvent, ils exposent des connaissances théoriques sans lien explicite avec la mise en œuvre des activités en classe. Peu d'exposés indiquent les activités envisagées avant et après la séance proposée.

Les connaissances sont variables selon les APSA, notamment en orientation, que ce soit du point de vue des textes comme celui de la didactique de l'activité ou de ses mises en œuvre concrètes.

Il est important de rappeler qu'une bonne connaissance du développement de l'enfant et de ses capacités est nécessaire pour proposer des situations adaptées à l'âge des élèves (exemple proposé par un candidat : balle aux prisonniers à l'école maternelle...).

Le jury apprécie le candidat capable de mettre en lien diverses problématiques (santé, différenciation, évaluation positive, engagement des élèves...) avec des choix et options pédagogiques pertinents.

Recommandations

- avoir une bonne connaissance des différents stades d'une séquence d'apprentissage (exploration, recherche de solutions, réinvestissement et temps d'évaluation) ;
- présenter les objectifs du module d'apprentissage ;
- adapter les activités à l'âge des élèves ;
- ne pas négliger la connaissance de l'école maternelle dans la préparation ;
- effectuer des liens pertinents avec les autres disciplines ;
- prendre en compte les compétences du socle ;
- avoir une bonne connaissance des différents stades du développement du jeune enfant.

D – ENTRETIEN

Constats

La majorité des candidats s'investissent dans l'entretien. Ils sont à l'écoute, attentifs et montrent leur volonté de répondre aux questions. Il en est néanmoins qui font preuve de passivité vis-à-vis de la commission.

Les meilleurs sont ceux qui s'engagent dans une communication constructive avec les examinateurs. Ils disposent d'une capacité à se remettre en question en se nourrissant du questionnement de la commission, ce qui témoigne d'une bonne écoute, d'une ouverture d'esprit et d'une volonté de comprendre le fonctionnement d'un groupe d'élèves. Ils savent détailler les séances qu'ils ont présentées et proposer des pistes d'amélioration. Pour cela, ils s'appuient sur une bonne connaissance des enjeux et objectifs des principales APSA ainsi que des démarches pédagogiques à mettre en œuvre en EPS. Ils maîtrisent bien les programmes de l'école primaire en EPS.

Les autres rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines. Ils ne savent pas déconstruire leurs représentations, héritées le plus souvent de leur propre expérience d'élève ou bien de ce qu'ils ont pu observer du sport télévisé.

Il est rappelé aux candidats que les questions du jury permettent d'approfondir les séances présentées et, éventuellement, les reconstruire. Il n'est donc pas attendu de réponse unique à une question posée. Un candidat réactif, en capacité de cheminer, ouvert à diverses propositions, est systématiquement valorisé.

Les commissions constatent que beaucoup de candidats négligent l'évaluation en EPS. Ils restent centrés sur l'activité en ignorant les acquis des élèves. L'interdisciplinarité et le recours aux outils numériques sont rarement évoqués.

Au cours de l'entretien qui suit l'exposé, les membres du jury ont interrogé les candidats sur leurs capacités à prendre en compte les thématiques de la citoyenneté et la laïcité.

Ces notions ont été abordées sous forme d'études de cas :

- le respect de soi, des autres et des règles ;
- la solidarité, l'entraide, la coopération, le vivre ensemble ;
- les prises d'initiatives et l'accès à l'autonomie ;
- le rôle et la place des partenaires dans la construction du parcours citoyen de l'élève à l'école.
-

Recommandations :

- prendre en compte les questions du jury pour faire évoluer ses représentations ;
- argumenter et justifier les choix effectués ;
- se préparer à répondre à des questions portant sur la transdisciplinarité (APSA en lien avec les autres disciplines) ;
- aborder systématiquement le lien entre EPS et éducation à la santé ;
- être en capacité de mobiliser les grands textes fondateurs des valeurs de la République et la charte de la laïcité ;
- proposer des pistes de travail en EPS en lien avec les valeurs éducatives qui fondent le parcours citoyen de l'élève.

II EPREUVE SPIFEP

A – DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de quinze minutes qu'il réalise à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury (corpus de trois textes et de trois questions accompagnant ces documents) et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire. Le candidat est ensuite interrogé par le jury pendant trente minutes.

L'entretien vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains ; sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ; sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative ; son analyse de la situation professionnelle présentée et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester des compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles ; sa prise en compte des acquis et des besoins des élèves en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire ; sa capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les critères d'évaluation des candidats portent sur l'aptitude à dégager la problématique de la situation professionnelle proposée dans le dossier, à présenter un discours organisé et cohérent fondé sur une lecture approfondie des textes du dossier et sur les questions qui l'accompagnent et à en offrir une analyse.

L'entretien permet, dans un premier temps, d'approfondir le sujet, de faire préciser les propos entendus, de revenir sur la compréhension des textes et d'échanger sur les interprétations. Dans la suite, le jury élargit le questionnement afin d'explorer, chez le candidat, les connaissances du système éducatif, ainsi qu'elles sont présentées dans le programme du concours. Ne sont attendues que les connaissances relatives à l'école primaire, dans ses divers contextes.

Le candidat doit montrer sa capacité à s'engager dans la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1er juillet 2013).

Le jury apprécie également la capacité du candidat à se situer dans son futur métier en qualité d'agent du service public et professeur des écoles dans la communauté éducative.

Dans l'entretien, outre les connaissances, sont appréciées l'aptitude à la coopération par l'échange structuré avec le jury, la capacité à argumenter, l'expression de convictions à l'égard de valeurs, celle de choix référés à des principes éthiques. Il s'agit d'appréhender comment le candidat se projette dans le métier qu'il envisage. Les qualités d'écoute, de communication, d'expression, le niveau de langue, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, sont évidemment évalués.

B – SUJETS

Chaque dossier est composé de documents ciblés permettant d'appréhender la problématique du corpus. Ces documents trouvent leur origine dans des sources différentes mais complémentaires : textes institutionnels (extraits de lois, décrets ou circulaires, textes de chercheurs en science de l'éducation, de pédagogues ...) Les candidats, lors de l'exposé, sont évalués par les membres du jury sur leur analyse de cette situation et des questions qu'elle pose.

Les documents sont accompagnés de trois questions faisant appel au sens critique des candidats qui peuvent également s'appuyer sur leurs connaissances. Ces trois questions constituent la situation professionnelle. Il est donc fondamental que les candidats leur accordent une égale importance.

Les sujets de la session 2016 ont intégré les recommandations en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Les thématiques proposées aux candidats sont variées : Prévention et remédiation de la difficulté scolaire, Scolarisation des enfants de moins de trois ans, Organisation du temps scolaire, Evaluation des élèves, Activités pédagogiques complémentaires, Parcours citoyen, Egalité filles/garçons à l'école, Parcours d'éducation artistique et culturelle, Conseil école-collège, Enseignement des langues vivantes à l'école, Climat scolaire, Scolarisation d'un élève handicapé, Enjeux du numérique à l'école, Continuité pédagogique dans le cadre du lien école-collège, Relations école/familles en situation de pauvreté, Evaluation positive, Scolarisation en maternelle, Rythmes scolaires, Ecole du numérique.

C – ANALYSE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS

Points forts

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ dix minutes)

La plupart des candidats semblent bien préparés à l'exercice de l'entretien. Ils entrent facilement dans l'échange. La majorité d'entre eux adopte une posture et un positionnement conformes aux attentes institutionnelles. En règle générale, leur présentation est soignée. L'expression pendant l'exposé et l'entretien est correcte.

Les commissions ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une introduction, font émerger une véritable problématique. Le jury constate généralement une bonne compréhension des textes du corpus.

Certains candidats complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés. Les candidats en réussite montrent que leur culture professionnelle dépasse les seuls apports des textes et utilisent un vocabulaire précis.

Un grand nombre de candidats évoque la pédagogie du projet mais peu d'entre eux valorisent le travail en équipe. Les candidats les plus performants ont insisté sur la nécessité d'une culture professionnelle commune, partagée. Au cours de l'entretien, tous ont mentionné les TICE comme outils de partage ou de travail collaboratif.

Des candidats sont, en outre, en capacité de développer un regard critique sur les observations qu'ils ont effectuées dans les écoles.

Points faibles et recommandations du jury :

Des durées parfois très courtes d'exposé témoignent d'un enfermement des candidats dans la lecture des documents sans mise en perspective et sans énoncé des enjeux. Un outil personnel de contrôle de son temps de parole semble incontournable (montre, chronomètre). Le temps doit cependant être bien géré. Perdre cinq minutes à présenter les textes empêche le candidat de valoriser l'organisation et la profondeur de son propos. Lors de l'exposé, les phases d'introduction et de conclusion vers d'autres perspectives ont une importance qu'il ne faut pas négliger. Le candidat doit pouvoir faire état de connaissances générales sur le fonctionnement de l'école et des enjeux généraux du sujet. La rédaction d'un plan rigoureux aide les candidats dans leur présentation et permet d'éviter les répétitions génératrices de pertes de temps.

Le titre du sujet, systématiquement fourni, n'est, pourtant, parfois pas pris en compte alors qu'il apporte déjà des indications. Bien lire le sujet aide à appréhender l'angle sous lequel il convient d'aborder les textes.

Globalement, une réelle difficulté à se dégager des documents proposés est constatée, les candidats ayant du mal à éviter la paraphrase et à dégager des problématiques. Ce n'est pas la compréhension des textes qui pose problème mais plutôt l'aptitude à les mettre en résonance. Le jury attend du candidat une capacité d'analyse et de synthèse. Il apprécie en outre que ce dernier soit capable de construire un plan original de son intervention en ayant pris soin au préalable de se détacher des textes du corpus, ces derniers n'étant qu'une illustration du sujet. Le jury conseille de développer des capacités de lecture très attentive des textes pour ensuite s'appuyer sur des expériences vécues et analysées pour qui permettront de s'assurer de leur pertinence.

Une partie significative des candidats semble ignorer les débats qui traversent l'institution. (exemple, l'évaluation).

En dehors de la connaissance de l'organisation des cycles, les candidats ont peu de connaissances relatives à l'organisation de l'Education nationale (IEN, DASEN, Rectorat...). Une méconnaissance sur l'existence des dispositifs nationaux liés au PEAC ou à la refondation de l'école (« Plus de maîtres que de classes » par exemple) est également relevée. Le jury recommande aux candidats d'exercer une veille sur l'actualité institutionnelle et pédagogique et de consulter régulièrement le site Eduscol.

Certains candidats ont parfois une approche trop affective du métier (« J'aime les enfants »). Ils éprouvent en outre des difficultés à se positionner comme fonctionnaire d'état de catégorie A. Tout candidat postulant pour devenir enseignant, doit être capable d'analyse, de choix et de mise en œuvre de ses options.

Des projets sont parfois insuffisamment évoqués dans le cadre d'un travail d'équipe ou d'un travail partenarial. La dimension collective du projet scolaire doit pouvoir être évoquée (co-action, partenariat, mutualisation et cohérence d'intervention).

Le dispositif RASED est souvent cité. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes », quant à lui, n'est pas perçu par certains candidats comme un dispositif favorisant l'innovation pédagogique. Il est impératif de ne pas centrer les propositions sur des organisations

purement traditionnelles mais bien au contraire de percevoir ses propres responsabilités dans les mises en œuvre.

Le jury constate une difficulté pour certains candidats à analyser et à synthétiser au regard de la problématique. Trop peu de références d'auteurs sont en outre évoquées.

Les candidats restent souvent centrés sur les propositions avancées dans le corpus de textes. Le jury apprécie le candidat en capacité de prendre de la distance avec le dit-corpus et pouvant faire état d'un point de vue personnel.

Le jury constate une réelle difficulté à effectuer le lien entre la connaissance du système éducatif et les valeurs qu'il porte au travers des enseignements. Certains candidats, par ailleurs, imaginent que le jury attend une « bonne réponse ». Le jury attend du candidat une ouverture sur ces problématiques. Son questionnement visera à semer alors le doute dans quelques certitudes. Les questions n'étant pas fermées, le jury n'attend pas une réponse unique mais bien une réflexion sur les situations évoquées.

Certains candidats, éloignés de l'école par leur parcours, ne parviennent pas à se projeter comme enseignant d'une classe maternelle ou élémentaire. Il ne faut pas hésiter à rencontrer des enseignants en poste ou en formation et privilégier une observation active en classe.

Certains candidats éprouvent des difficultés à transposer et à analyser leurs expériences (stages). Il convient de les analyser au regard du cadre réglementaire.

Quelques candidats ont fait preuve d'un langage familier et le recours parfois à des onomatopées. Le candidat veillera à s'exprimer avec clarté et dans un langage approprié. Par ailleurs, le jury conseille de ne pas hésiter à prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre à une question. Il conviendra également d'apprendre à gérer le stress car l'émotion de certains candidats peut nuire à la clarté de leurs propos.

Le Président du jury

Vincent STANEK